

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

DÉCISION DU CONSEIL

du 25 juillet 1983

relative à l'autonomie commerciale des chemins de fer dans la gestion de leurs trafics internationaux de voyageurs et de bagages

(83/418/CEE)

(JO L 237 du 26.8.1983, p. 32)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2001/14/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2001	L 75	29	15.3.2001

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1983D0418:19950101:FR:PDF>